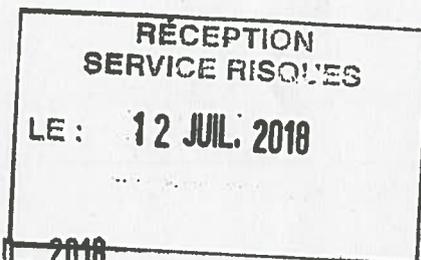




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Rennes, le 06 JUL. 2018  
N° 503926 /EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE  
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN  
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

Le colonel Christophe MOORES  
chef d'état-major  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie  
Service risques  
Cité administrative  
2 rue Saint Sever  
BP 86002  
76032 ROUEN cedex

OBJET : IFS et GAVRUS (14) – Demande d'autorisation de transport de gaz.  
RÉFÉRENCE : votre lettre du 28 juin 2018.  
PIECE JOINTE : un dossier numérisé en retour (clé USB).

Par correspondance de référence, vous adressez à l'état-major de zone de Défense de Rennes, pour avis, un dossier relatif au projet Artère du Cotentin II au profit de la société GRTgaz, qui sollicite l'autorisation de doubler une canalisation de transport de gaz entre les communes d'Ifs et de Gravus.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucune emprise militaire n'est implantée sur ces communes. Cependant la commune de Gavrus est grevée de la servitude d'utilité publique suivante

PT2 140 508 06 - Faisceau hertzien de Le Plessis Grimoult à Bretteville-sur-Odon

Compte-tenu de la nature du projet, l'état-major de zone de Défense de Rennes n'émet pas d'avis défavorable sur ce projet.

PL  
12.07.18  
GP

par ordre, le lieutenant-colonel Stéphane BLANDEL  
chef du bureau stationnement infrastructure  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes



Copie à:  
ESID RENNES